



Délibération

Date d'envoi au contrôle de légalité : 24 avril 2020

Identifiant de l'acte : 041-224100016-20200424-lmc1DL1018521-DE

Date d'affichage : 28 avril 2020

Date de notification :

DOSSIER N°6 - ABROGATION DU PLAN D'ALIGNEMENT DE LA RD 65 A SAINT-CYR-DU-GAULT

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la voirie routière,

Considérant que le plan d'alignement du 25 octobre 1861, affectant la route départementale 65 à Saint-Cyr-du-Gault, ne présente plus d'intérêt pour le redressement ou l'élargissement de la voirie,

Vu l'avis favorable du conseil municipal en date du 22 janvier 2019,

Vu le rapport de Monsieur le président du conseil départemental,

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : Le plan d'alignement du 25 octobre 1861, affectant la route départementale 65 à Saint-Cyr-du Gault, est abrogé.

Adopté à l'unanimité.